



---

# VILLE de MURET

---

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 9 JUILLET 2013 - 19 H 00**

# SOMMAIRE

## Pages

▪ DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T	3
▪ NOUVELLE REPRESENTATION DES COMMUNES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN A L'ISSUE DES ELECTIONS MUNICIPALES DE 2014	5
▪ OPERATION DE SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU N°19 A MURET : CONCERTATION DU PUBLIC	7
▪ PROJET PLACE DE LA REPUBLIQUE : LANCEMENT DE LA CONCERTATION	9
▪ VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « SOS CANTON DE SAINT-BEAT » POUR AIDER LES COMMUNES SINISTREES DU SUD DU DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE	11
▪ ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION HT N°3 P, SITUEE 34, RUE DU LANGUEDOC, APPARTENANT AUX CONSORTS LACOSTE	12
· TRANSFERT DES DROITS ACQUIS AU SOUTIEN FINANCIER DE L'ETAT A L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE (SFEIC), DU CINEMA MERMOZ A LA SOCIETE VEO-MURET	14
▪ ACTUALISATION 2013 DES TARIFS DES DIFFERENTS SERVICES PROPOSES PAR LA COMMUNE DE MURET	14
▪ DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2014 D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	23
▪ ACCEPTATION DE DONS	24
▪ PROGRAMMATION 2013-2014 DE LA PLATEFORME D'ART DE MURET	24
▪ PROGRAMMATION CULTURELLE 2013 - 2014	26
▪ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2013 POUR LE RAYONNEMENT DE LA VILLE AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION MURET BIG BAND (BIG BAND DE MURET)	28
▪ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2013 POUR LE RAYONNEMENT DE LA VILLE AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION ATOUT CHŒUR	29

**Monsieur le Maire** : C'est notre dernier Conseil avant les vacances, donc on va en profiter pour saluer le soleil qui nous a rejoint, puis demander à Mademoiselle CHARRIER de faire l'appel.

**Mademoiselle CHARRIER procède à l'appel.**

**Monsieur le Maire** : Merci. On va donc ouvrir ce Conseil Municipal avec le compte-rendu de la séance du 6 Juin 2013. Tout a bien été retanscrit. Y-a-t-il des modifications ?

**Monsieur GAUDIN** : Monsieur le Maire, dans la délibération "Projet de plateforme de l'Entreprise VECTURA", j'avais voté cette délibération, ne serait-ce que pour la création d'emplois, POUR, or on a marqué que je votais contre. Donc cela me paraît un peu...

**Monsieur le Maire** : Donc c'est ?

**Monsieur GAUDIN** : Je vote POUR puisque je l'ai dit une ligne au dessus !

**Monsieur le Maire** : Vous avez changé votre vote dans le cours, donc on ne sait plus trop. Ce que je vous demanderais Monsieur GAUDIN, c'est que pour ce Conseil Municipal, que vous affirmiez clairement votre position sur les sujets qui seront abordés.

**Monsieur GAUDIN** : Sur la délibération concernant "l'acquisition à la Société LACROIX", je n'ai pas voté POUR, mais par contre je me suis abstenu.

**Monsieur le Maire** : Merci. D'autres modifications ? Oui, Monsieur LAFFARGUE ?

**Monsieur LAFFARGUE** : Page n°10, elle est où la secrétaire ? Vous rayez qu'il s'agit du nouveau propriétaire, parce que la phrase telle qu'elle est rédigée, cela ne veut rien dire ! A la fin de la page n°10. Merci.

**Monsieur le Maire** : C'est bon ? Merci. Je vous propose de passer aux décisions prises depuis notre dernier Conseil Municipal.

## ▪ DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T

### Décision n° 2013/056 du 28 Mai 2013

- Signature avec l'Association « Danses du Monde », à l'occasion du Festival Hermanamiento, d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un camion frigorifique Renault Trafic immatriculé 446 BMM 31,

### Décision n° 2013/057 du 28 Mai 2013

- Signature avec l'Association « Passerelles Muretaines », à l'occasion des Occitanes, d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un camion frigorifique Renault Trafic immatriculé 446 BMM 31,

### Décision n° 2013/058 du 28 Mai 2013

- Signature d'une convention de partenariat avec l'Association « Danses du Monde » pour le spectacle associatif donné dans le cadre du Festival Hermanamiento, le 23 Juin 2013 au Théâtre Municipal,

Décision n° 2013/059 du 29 Mai 2013

- Signature d'une convention avec l'Association « Les Pieds Nus » pour la mise à disposition de l'appartement situé au dessus de la Théâtrerie, Square des Anciens Combattants d'Afrique du Nord. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit pour la période du 27 Septembre au 3 Octobre 2013, dans le cadre du « Festival de la Bohème »,

Décision n° 2013/060 du 31 Mai 2013

- Signature avec la Société SOPRECO d'un marché pour la réalisation des abords du futur Complexe Cinématographique de MURET, la création d'un parvis et la construction d'un parking aérien et souterrain,

*Montant total : 3.286.049,77 € HT, décomposé comme suit :*

*3.189.195,77 € HT (base) + prestations supplémentaires 96.854,00 € HT*

*(prestations n°2 VRD : options n°1, 2 et 3) ; (prestations n°5 Electricité : options 1, 2 et 3) ; (prestations n°4 Aménagements paysagers : aucune option retenue)*

Décision n° 2013/061 du 5 Juin 2013

- Désignation de la SCP BOUYSSOU et Associés pour défendre et représenter les intérêts de la commune de MURET devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE, concernant la requête n°1302255-3 déposée par la SCI DE LA LOIRE COLOMIERS (Madame COURTES), tendant à l'annulation d'une mise en demeure de la Ville en date du 4 Mars 2013, relative au démontage total d'un chapiteau à usage commercial,

Décision n° 2013/062 du 7 Juin 2013

- Signature avec l'Association « COUNTRY 31 », à l'occasion du Festival Country du 28 au 30 Juin 2013, d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, d'un camion frigorifique Renault Trafic immatriculé 446 BMM 31,

Décision n° 2013/063 du 11 Juin 2013

- Signature avec l'Association Union Laïque d'une convention pour la mise à disposition de l'ancien réfectoire Mermoz maternelle. La mise à disposition est consentie à titre gratuit à compter du 20 Juin 2013 jusqu'au 30 Juin 2014,

Décision n° 2013/064 du 11 Juin 2013

- Signature avec l'Association « Culture et Bibliothèque pour Tous » d'une convention pour la mise à disposition de l'ancien réfectoire Mermoz adultes. La mise à disposition est consentie à titre gratuit à compter du 20 Juin 2013 jusqu'au 30 Juin 2014,

Décision n° 2013/065 du 12 Juin 2013

- Signature avec « L'ASSOCIATION DES FORAINS DE MURET » à l'occasion de la fête locale Saint-Jean du 14 au 16 Juin 2013, d'une convention de mise à disposition à titre gratuit d'un camion frigorifique Renault Trafic immatriculé 446 BMM 31,

Décision n° 2013/066 du 13 Juin 2013

- Signature avec le Groupement OTCE - INFRA - BFE (mandataire) / VAILLES d'un marché à bons de commande pour le Génie Civil des réseaux secs (années 2013 - 2014 - 2015 - 2016),

Décision n° 2013/067 du 18 Juin 2013

- Signature avec la Société TOULOUSE ARTIFICE CREATIONS d'un marché pour l'organisation de deux spectacles pyrotechniques, le soir du 13 Juillet 2013 à MURET et le soir du 21 Septembre 2013 à OX,

*Montant global : 16.304,35 € HT, soit 19.500,00 € TTC, décomposé comme suit :*

*13 Juillet 2013 à MURET : 13.795,99 € HT*

*21 Septembre 2013 à OX : 2.508,36 € HT*

Décision n° 2013/068 du 19 Juin 2013

- Signature avec la SARL COALA d'un marché pour la création d'une aire de jeux au Parc Jean Jaurès de MURET,  
Montant global : 39.139,45 € HT, soit 46.810,78 € TTC

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Prend acte des décisions citées, prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**▪ NOUVELLE REPRESENTATION DES COMMUNES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN A L'ISSUE DES ELECTIONS MUNICIPALES DE 2014**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal la délibération suivante :

C'est une délibération importante puisque avec la loi de 2010 et la modification liée aux Collectivités, il y a une modification des Conseils Communautaires qui va être opérée après les élections municipales de 2014.

Vous savez qu'il y aura un bulletin de vote qui sera mixte avec une liste qui sera celle des élections municipales, liste préférée des muretains pour les élections municipales et ensuite, juste à côté, il y aura une 2<sup>ème</sup> liste qui sera celle des délégués du Conseil Municipal de la liste pour siéger auprès de la Communauté d'Agglomération.

Le texte en a profité pour modifier, de manière importante, la représentativité des collectivités territoriales. Ces Collectivités Territoriales ont jusqu'au 31 Août pour délibérer sur une représentation des communes. Chaque commune devant délibérer pour définir sa représentation.

Deux solutions : ou bien il y aura un accord, c'est-à-dire que toutes les communes, votent la même délibération, ou la majorité qualifiée des communes de la Communauté votent la délibération, la majorité qualifiée c'est la majorité des communes représentant au moins les 2/3 de la population, donc il y a 7 communes qui sont invitées à se prononcer, puisque nous serons après le 1<sup>er</sup> de l'année 2014 et que Fonsorbes et Le Fauga auront rejoints la CAM, donc nous serons 7 communes. Majorité qualifiée, la moitié des communes représentant les 2/3 de la population, ou l'inverse les 2/3 des communes représentant moins la majorité de la population. Cà c'est la majorité qualifiée.

Il y a eu un travail qui a été fait au niveau de la CAM, tout en respectant le texte, qui permet, soit d'avoir un ordre d'adaptation proportionnelle stricte, soit de créer une strate de population, évidemment cohérente en terme de population et de représentativité, et d'établir un tableau de représentation en fonction ou de strate ou de représentation à la proportionnelle à la plus forte moyenne.

La loi précise que s'il n'y a pas d'accord, c'est le texte qui s'applique de manière brute, en sachant qu'il y aura 42 représentants dans la Communauté d'Agglomération, mais que le texte dit aussi qu'aucune commune ne peut ne pas être représentée. Une fois le calcul de représentation à la plus forte moyenne étant effectué, si une commune n'est pas représentée, on doit lui affecter 1 siège obligatoirement. Il y a dans notre cas, à la Communauté d'Agglomération, 3 communes qui ne seraient pas représentées : Saint-Clar, Villate et Saint-Hilaire.

Ces 3 communes ne seraient pas représentées. Il est prévu que l'on puisse majorer le Conseil Communautaire de 1 siège supplémentaire pour les communes non représentées :  $42 + 3 = 45$ . Les 42 étant réparties à la proportionnelle. Il y a donc ce cadre là qui est le cadre réglementaire s'il n'y a pas de majorité qualifiée qui soit issue de la proposition ou du vote effectué dans les communes. Les règles : aucune commune ne peut ne pas être représentée, aucune commune ne peut détenir à elle seule la majorité des sièges. Imaginons une commune où il y a 500.000 habitants dans une agglomération de 600.000 habitants, les textes font que la ville qui a 500.000 habitants ne peut pas avoir à elle seule la majorité des représentants dans la communauté. Ce n'est pas le cas à la CAM, puisqu'il n'y a pas de communes suffisamment importantes pour avoir la majorité des citoyens.

Ces éléments étant intégrés : proportionnalité, création de state, aucune commune ne peut pas ne pas être représentée, nous avons effectué une proposition qui est celle de mettre en place des strates démographiques :

<b>Strates démographiques</b>	<b>Nombre de sièges</b>	<b>Nombre de communes</b>
0 / 3.000	1	8
3.000 / 4.500	2	2
4.500 / 6.500	3	2
6.500 / 9.000	6	1
9.000 / 12.000	7	2
Plus de 20.000	18	1
<b>Total</b>		<b>16</b>

		<b>Accord strates démographiques</b>
<b>Communes</b>	<b>Population</b>	<b>Nombre de sièges</b>
Eaunes	5 390	<b>3</b>
Fonsorbes	11 111	<b>7</b>
Labarthe-sur-Lèze	4 871	<b>3</b>
Labastidette	2 146	<b>1</b>
Lavernose-Lacasse	2 699	<b>1</b>
Le Fauga	1 776	<b>1</b>
Muret	23 864	<b>18</b>
Pinsaguel	2 611	<b>1</b>
Pins-Justaret	4 454	<b>2</b>
Portet-sur-Garonne	9 435	<b>7</b>
Roquettes	3 612	<b>2</b>
St-Clar-de-Rivière	1 174	<b>1</b>
St-Hilaire	1 078	<b>1</b>
St-Lys	8 537	<b>6</b>
Saubens	1 913	<b>1</b>
Villate	801	<b>1</b>
	<b>85 472</b>	<b>56</b>

Je vous propose de valider cette proposition qui a été faite par le Président de la Communauté d'Agglomération du Muretain et que certaines communes de la CAM ont déjà validée à l'unanimité : Fonsorbes, Portet-sur-Garonne, Labarthe-sur-Lèze et Saint-Lys. Les autres communes ne se sont pas encore réunies. Des questions ?

***Les présentes dispositions sont adoptées par 30 voix,  
Messieurs GAUDIN, RAYET et CAUSSADE s'abstenant.***

## ■ OPERATION DE SUPPRESSION DU PASSAGE A NIVEAU N°19 A MURET : CONCERTATION DU PUBLIC

### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Cette délibération est importante pour nous muretais parce que cela fait un certain nombre d'années que nous attendons la mise en œuvre du projet, conséquent pour notre commune, projet qui vise à supprimer ou à transformer le passage à niveau Saint-Germier, en un passage inférieur sous la voie ferrée.

Nous savons tous que ce PN 19 est un handicap pour la circulation à Muret. Lorsqu'il est fermé, nous voyons tous que les queues de véhicules s'allongent jusque sur l'Avenue Jacques Douzans.

Il a été de nombreuses années promis de faire quelque chose pour supprimer ce PN 19. Nous avons dit aux muretais, lors de la campagne électorale en 2007, que nous prendrions à bras le corps ce projet. Dès 2008, cela a été le cas. Nous avons réussi à faire avancer les choses. Nous avons réussi à ce qu'il y ait, nous avons ici même voté en Conseil Municipal, un accord de financement de l'étude à 5 : l'Etat, la Région, le Département, la Communauté d'Agglomération du Muretain et la Ville.

Ensuite, il y a eu une étude faite. 1<sup>ère</sup> étude avec un choix tactique, de passer en lieu et place du passage à niveau actuel. Il y a eu une première réunion, où RFF et la Ville avaient invité les riverains pour présenter les différentes options et le projet que RFF prévoyait. Il y a eu, il y a peu, les riverains s'en sont aperçus, cela a fait relativement du bruit, cela s'est passé la nuit, on a fait des sondages. Il y a des carottes qui ont été faites, des carottes de 15 cm de diamètre sur 5 m de profondeur. Les premières analyses de ces carottes montrent que le terrain est opportun pour réaliser le projet puisqu'il n'y a pas d'eau, l'eau est très profonde, il n'y aura donc pas de surcoût pour cuveler et faire un périmètre d'étanchéité. Ensuite, en plus de ne pas avoir d'eau, le sol est très compact, c'est-à-dire qu'il permettra assez facilement de faire l'opération. Pour nous cela veut dire, pas de retard dans les travaux et aussi pas de surcoût au niveau des travaux. On est parti pour lancer l'opération. Comme c'est une opération d'envergure, un nouveau texte est arrivé. Pour toutes les opérations de plus de 2 Millions d'euros, une concertation doit avoir lieu. Là, on est bien au-delà de 2 Millions d'euros. On est entre 12 et 15 ou 12 et 16. C'est l'étude définitive qui devra le décider. Nous aurons en Septembre ou Octobre les résultats précis de l'étude de sol. Nous devons mettre en place une concertation. Ce n'est pas la Ville, le projet est mené par Réseau Ferré de France, pas la Ville de Muret. A partir d'aujourd'hui, c'est RFF qui prend la main et qui va mettre en place une concertation publique. RFF nous a proposé de la réaliser du 12 au 22 Novembre 2013. Elle devra informer le public. Il y aura un communiqué de presse, une distribution dans les boîtes aux lettres 500 m autour du passage à niveau, un document réalisé par RFF pour préciser les modalités de concertation et ce qu'est le projet défini. Un affichage aura lieu en Mairie et dans les commerces situés dans le périmètre de 500 m. Une campagne de distribution de flyers le Mardi 12 Novembre 2013.

Trois lieux d'exposition à MURET durant la période de concertation. L'exposition sera composée d'un à deux kakémonos et d'un présentoir avec des plaquettes de présentation du projet,  
La présence en Mairie de MURET, pendant toute la durée de la concertation, du 12 au 29 Novembre 2013, d'une notice de présentation du projet, décrivant de manière plus précise :  
Les textes applicables et l'insertion du projet dans les procédures administratives ;  
Le contexte et les objectifs du projet ;  
Les caractéristiques de la zone d'études et le projet envisagé ;  
La suite du projet (études et procédures avant travaux)

La présence en Mairie de MURET d'un registre à disposition du public, pendant toute la durée de la concertation, afin qu'il puisse y consigner ses avis et observations,  
Une permanence d'une journée, le Jeudi 14 Novembre 2013, dans les locaux de la Mairie, ayant pour objectif de recueillir les attentes des riverains, notamment ceux situés à proximité immédiate du site du projet,  
La mise à disposition d'une adresse mail et d'une adresse postale où consulter les documents de la concertation et adresser les avis, les observations ou les demandes d'informations,

L'organisation d'une réunion publique le Jeudi 21 Novembre 2013 à 19 h 00, Salle Satgé à MURET, avec retranscription de toutes les interventions,

Une permanence d'une journée, le Jeudi 28 Novembre 2013, dans les locaux de la Mairie, afin d'approfondir le dialogue, notamment avec les riverains situés à proximité immédiate du site du projet.

Bilan de la concertation (du Lundi 3 Février 2014 au Vendredi 28 Février 2014) :

Communiqué de presse indiquant la mise à disposition du bilan en Mairie,

Mise à disposition du bilan de la concertation en Mairie et sur le site Internet de RFF (Direction Régionale Midi-Pyrénées).

Ensuite, l'étude suivra son cours, un commissaire enquêteur va être nommé, le Préfet prendra un arrêté d'intérêt général, il y aura appels d'offres, entre temps, négociations financières s'il y avait une dérive du projet, je ne pense pas, et ensuite mise en œuvre du projet. Le calendrier nous sera donné à l'automne par RFF.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur cette mise en œuvre obligatoire et légale de concertation qui vise à la suppression du passage à niveau 19 et à le remplacer par un point rail. Je peux vous dire en complément sur le dossier, il est prévu aujourd'hui un pont rail avec un boyau, dans lequel passeront les véhicules légers et les bus de transport en commun. Les camions ne passeront pas, ils seront détournés avant l'entrée dans la Ville. Il y aura un 2<sup>ème</sup> boyau plus petit qui sera à côté et qui sera le boyau piétons-vélos. Les accès au stade et à la sécurité sociale seront préservés et l'accès à la gare sera préservé également.

**Monsieur GAUDIN** : Peut-on avoir un plan ?

**Monsieur le Maire** : Reprenez Intra Muret, Monsieur GAUDIN, il y a 2 ans.

**Monsieur GAUDIN** : Il n'a pas changé ?

**Monsieur le Maire** : Non.

**Monsieur GAUDIN** : Il y a 2 ans quand même, j'aurais bien voulu l'avoir maintenant ! Si on avait eu un plan avec le compte-rendu...

**Monsieur le Maire** : Je suis désolé Monsieur GAUDIN, il faut parler des choses dont on parle. Ici c'est la concertation, on ne parle pas de la définition du projet. Je sais que vous saurez regarder le budget du dossier le jour J. Vous l'éplucherez. Vous ne vous adresserez pas au Maire de MURET, vous adresserez au Directeur Régional de RFF qui sera présent. Vous pèserez vos mots parce que derrière il y aura les muretais qui écouteront ce que vous pourrez dire ! Ce sera le moment des plans et du projet qui seront présentés par RFF. Nous avons à toutes les réunions de quartiers, et je pense Monsieur GAUDIN, je suis même certain, vous avez fait une réflexion et vous avez posé des questions, à une réunion de quartier il y a peu de temps, nous avons projeté une diapo avec le plan qui présentait la suppression du passage à niveau à l'occasion de la réunion de quartier le plus proche de ce projet. Vous êtes vous-même intervenu. Je pense que vous avez vu ce plan et c'est avec un grand plaisir que RFF vous le présentera et pourra compléter vos questions.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- approuve les modalités de concertation ci-dessus proposées par Réseau Ferré de France.

***Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.***

**Monsieur le Maire** : Non, cela ne sert pas à rien, non, j'entends, non, non, mais je suis désolé, c'est même grave d'entendre des conseillers municipaux qui puissent dire cela ne sert à rien ! Je l'ai entendu là. Je crois que la démocratie locale, la démocratie participative, l'association des citoyens au projet qui nous concerne tous, est quelque chose de moderne et de majeur !

**Monsieur GAUDIN** : Vous avez l'unanimité Monsieur le Maire

**Monsieur le Maire** : Merci !

## ▪ PROJET PLACE DE LA REPUBLIQUE : LANCEMENT DE LA CONCERTATION

### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

Un deuxième lancement de concertation qui concerne le projet de la Place de la République. Ce projet, que nous avons déjà abordé, devrait avoisiner les 2 Millions d'euros. Au cas où nous ayons un dépassement du seuil des 2 Millions d'euros, je pense qu'il est sage de prévoir des modalités de concertation. De toute manière, nous avons déjà fait une partie de cette concertation, puisque lors de plusieurs réunions, les riverains et les commerçants ont été associés et que le choix et le plan d'aménagement est un choix collectif qui a été validé.

Malgré tout, nous allons mettre en place, en fonction de l'article L.300-2 et R.300-1 du Code de l'Urbanisme, cette concertation.

En quoi consiste le projet ?

- Valoriser le patrimoine historique de la ville,
- Donner plus de lisibilité aux façades depuis la place,
- Connecter la place avec les 3 éléments forts de la ville : les allées Niel, la Garonne et la Louge et leurs abords,
- Réunifier les deux parties de la place,
- Diminuer, la prégnance de la voiture et redonner l'espace aux piétons en diminuant et réorganisant les stationnements,
- Rendre plus accessible le relief de la place (rampe adaptée...),
- Valoriser les commerces en paroi de la place,
- Remettre en scène les terrasses de café et restaurant, lieux de convivialité et éléments importants de l'animation urbaine,
- Laisser respirer la place, «réorganiser le vide» afin qu'elle devienne un lieu appropriable par tous, et convivial,
- Relier le jardin à la place et les mettre en complémentarité.

**Les modalités de concertation** proposées sont à minima les suivantes :

- Mise à disposition du public d'un document de présentation, alimenté au fur et à mesure de l'avancement des études, et d'un registre dans lequel le public pourra consigner ses remarques et suggestions,
- Une information du projet sur le site internet de la Ville.

Un compte-rendu de la concertation sera effectué en Conseil Municipal.

A l'issue de cette concertation, un bilan sera effectué et sera mis à la disposition du public, avant les appels d'offres et la mise en œuvre du projet qui devrait être budgété et réalisé en 2014.

**Mademoiselle CAUSSADE** : Ce n'est pas une question, c'est juste pour expliquer que je vais m'abstenir sur cette délibération, que le 5<sup>ème</sup> petit point sur les objectifs qui sont attribués au projet. Le 5<sup>ème</sup> petit point « en diminuant les stationnements ». « Diminuer, la prégnance de la voiture et redonner l'espace aux piétons en diminuant et réorganisant les stationnements ». Donc, il y a bien en « diminuant » les stationnements. Donc, je vais m'abstenir !

**Monsieur le Maire** : D'accord. Monsieur JOUANNEM ?

**Monsieur JOUANNEM** : Oui, pour la même raison, je vais m'abstenir également.

**Monsieur le Maire** : D'autres interventions ?

**Monsieur MONTARIOL** : Je me permets de faire une intervention à ce sujet, Monsieur JOUANNEM n'est pas content. Il faut dire que moi effectivement je pense que si on peut...

**Monsieur le Maire** : Quand vous parlez à voix haute avec Monsieur CUCCHI, on ne sait pas si c'est pour le bénéfice de notre Conseil, ou simplement pour expliquer votre position à Monsieur CUCCHI. Donc, mettez vous d'accord, préparez les conseils municipaux et puis intervenez.

**Monsieur MONTARIOL** : Je ne vois pas pourquoi à chaque fois que je prends la parole, je suis interrompu immédiatement. Vous savez que je pense que lorsque l'on veut réanimer un centre ville qui a besoin d'être réanimé et qui est fait de petites rues, effectivement il faudra privilégier l'espace pour la voiture à cet endroit là. J'en profite pour poser une question qui concerne l'opposition, mais que je pose au Maire de Muret. J'ai été un peu interrompu ces derniers temps pour des raisons de santé et j'ai pris davantage d'intérêt à la lecture d'Intra Muret. Il y a une page volante qui concerne l'expression de la majorité et celle de l'opposition. Je vois que la partie opposition est plus développée. Il y a deux interventions de l'opposition. Il y a quelque chose qui m'a échappé, mais j'aurais voulu simplement savoir et c'est vrai que c'est un peu compliqué sur l'opposition muretaine de manière générale aujourd'hui, s'il y a officiellement deux groupes d'opposition au Conseil Municipal de Muret, parce que c'est quelque chose qui m'a échappé. Voilà c'est une défaillance de ma part, je ne sais pas !

**Monsieur le Maire** : Attendez, la question a été posée au Maire. Il y a eu ici même dans un Conseil Municipal, une délibération me semble t-il, je ne sais pas si vous étiez présent à ce conseil, qui a entériné le fait qu'il y ait deux groupes d'opposition. Il y avait un groupe d'opposition au départ, ensuite il y a des conseillers municipaux d'opposition qui ont souhaité ne plus être dans le même groupe d'opposition, donc un nouveau groupe a été constitué, il pourrait même avoir d'autres groupes puisqu'il y a des conseillers d'opposition qui ne sont pas dans un groupe et qui pourraient l'être. Il y a donc des conseillers municipaux d'opposition qui ont refusé de valider les textes du groupe dans lequel ils appartiennent. C'est assez compliqué, il y a OUI une règle qui a été précisée dans le règlement du Conseil Municipal. Lorsqu'il y a un groupe, il a le droit à une expression dans le bulletin municipal qui est normalement en proportionnalité de la représentation du groupe. Une colonne majorité, une colonne opposition, avec un certain nombre de caractères. Nous n'avons pas modifié le nombre de caractères, ce qui conduit à avoir une typo assez resserrée et c'est assez difficile de le lire, non pas le contenu, mais tout simplement ce qui est écrit.

***Les présentes dispositions sont adoptées par 28 voix,  
Messieurs JOUANNEM, CUCCHI, RAYET, GAUDIN et  
Mademoiselle CAUSSADE s'abstenant.***

**Monsieur le Maire** : Si je remarque bien, il y a 5 conseillers municipaux qui sont contres le principe de mettre en place des concertations obligatoires lorsqu'il y a un projet ! Je suis désolé Monsieur GAUDIN, évidemment que le vote « abstention » existe, mais sur une déclaration comme celle-là, on est POUR écouter les muretains ou on est CONTRE, on ne dit pas je m'abstiens. De quoi ?

**Monsieur GAUDIN** : ... muretains Monsieur le Maire, combien de muretains .... 60 ans ? Propos inaudibles

**Monsieur le Maire** : Je crois que c'est encore plus grave ! Ce n'est pas le passé, c'est le futur. C'est-à-dire qu'on va essayer d'avoir un maximum de muretains qui soient concertés. Vous connaissez le principe et la loi des cercles concentriques. D'abord, on consulte ceux qui sont les plus près du projet. Cela a été le cas, les riverains, les commerçants liés au projet. Ensuite, les conseils de quartiers qui ont été concertés. Puis, il y a un troisième temps : ce sont tous les muretains. Cette délibération là, c'est pour autoriser le Conseil Municipal et le Maire à mettre en place les modalités de concertation, c'est-à-dire le dialogue avec les muretains et je constate simplement qu'il y a 5 conseillers municipaux, dont vous faites partie, qui s'abstiennent sur ce qui pourrait être la mise en place de la concertation avec les muretains.

## ▪ VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « SOS CANTON DE SAINT-BEAT » POUR AIDER LES COMMUNES SINISTREES DU SUD DU DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Nul ne peut ignorer que le Sud du département a connu la plus grande inondation de tous les temps. La Ville de Muret est solidaire avec nos amis du Sud du département, nous sommes très proche. Je vous rappelle que Muret est capitale du Comminges. Le Comminges a été meurtri par ces inondations. Nous avons de suite proposé à la commune de « Saint-Béat » celle qui a été quasiment la plus touchée du département de Haute-Garonne. Nous avons, dès le jeudi, pris la décision, à la fois à la Ville et après consultation du Vice-Président, qui a bien évidemment donné son aval, j'ai proposé à la CAM de faire une équipe pour partir dès le lendemain matin à 6 h 30 avec un peu de matériel sur Saint-Béat pour donner un coup de main aux habitants. Il y a eu un nombre sensible de volontaires, je tiens à le préciser, d'employés communaux volontaires et d'employés de la CAM volontaires, pour aller à Saint-Béat apporter leur aide.

Ils n'ont pas fait que l'aller-retour, ils ont dormi. Ils y ont passé plusieurs jours, en ne comptant pas leurs heures, pour apporter un peu de soutien, de réconfort et de services aux habitants.

Le lundi, une autre équipe est partie avec plus de matériel, plus de bras pour appuyer ce qui avait été commencé. Les équipes muretaines de la CAM ont enlevé des débris, ont nettoyé les bâtiments publics, ont enlevé des tas de boue, transporté des cailloux, vidé les caves...

Je tenais ici, même si certains... je ne peux pas comprendre comment certains puissent râler, en précisant que des agents de la Ville ont pu rendre service à d'autres citoyens. Donc, ces agents que l'on doit ici collectivement et non pas en râlant, Monsieur, en râlant comme vous le faites, saluer...

**Monsieur GAUDIN** : Arrêtez de dire ça Monsieur le Maire, c'est une honte de dire ça, c'est une honte !

**Monsieur le Maire** : C'est votre attitude qui est honteuse Monsieur GAUDIN ! Ce n'est pas de la propagande Monsieur GAUDIN, si vous considérez Monsieur GAUDIN, qu'envoyer des équipes au secours du département, c'est faire de la propagande, je pense que c'est vous mettre à un niveau auquel j'espère que vous n'êtes pas !

**Monsieur GAUDIN** : Ce sera marqué dans le journal Monsieur le Maire...

**Monsieur le Maire** : Donc, je tiens à saluer ici les personnels de la CAM et de la Ville qui se sont engagés et qui sont partis pour rendre service à nos concitoyens. C'est une preuve que le service public sait se mobiliser rapidement, que c'est le vrai service public, celui on dira..., je dirais qu'on aime, et même pour lequel on est fier ! Je voudrais saluer ici, vous voyez avec un peu d'émotion, le travail que nos agents de la CAM et de la Ville ont effectué. Il y a aura plus d'une semaine, parce qu'ils ne sont pas restés que deux jours, ils sont restés plus d'une semaine. Je sais que lorsqu'à Saint-Béat les habitants voient un tee-shirt avec Ville de Muret, ils sont fiers ! Et nous aussi !

Afin d'accompagner ce mouvement, ce soutien que nous avons mis en place, comme la CAM l'a fait, comme d'autres communes l'ont fait, suite à la sollicitation que nous avons eue, mais je crois que nous l'aurions fait quand même, nous avons proposé que soit, là c'est une décision qu'il faut prendre, soit au niveau de l'AMF, soit au niveau de l'Association qui s'est créée au niveau du canton de Saint-Béat, on pourrait dire que l'on verse une somme de 5.000 €. Ce canton de Saint-Béat s'est mis en association, donc je proposerais plutôt le canton de Saint-Béat, si vous êtes d'accord, comme nous on est allé sur le canton de Saint-Béat, autant continuer le travail sur ce canton là, et donc verser à l'Association « SOS CANTON DE SAINT-BEAT » une somme de 5.000 €, en complément de l'aide matérielle que nous avons fait et encore que nous allons faire puisque nous avons été sollicités cet après-midi et que nous allons envoyer un petit peu de matériel sur place pour pouvoir continuer le travail.

***Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.***

## ▪ ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION HT N°3 P, SITUÉE 34, RUE DU LANGUEDOC, APPARTENANT AUX CONSORTS LACOSTE

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Vous avez sur table, la délibération sur l'acquisition de terrain par la Ville à Ox.

Une convention a été passée à l'époque par Hélène MIGNON en 1992 avec les Consorts LACOSTE, pour la mise à disposition d'une partie de leur terrain à la commune pour installer un terrain de sport.

Je vous propose d'acquérir au prix de 15 € une partie de cette parcelle, 3 ha ½ vous avez le plan, avec une flèche en gras pour que vous puissiez voir où c'est situé, vous avez l'avis des domaines et je vous propose donc d'acquérir 3 ha ½ à prélever sur la parcelle HT n°3 au prix de 15 € le m<sup>2</sup>.

**Monsieur JOUANNEM** : Pourquoi cette parcelle, c'est pour faire un terrain de sport ?

**Monsieur le Maire** : Je pense que le SCOT nous contraint à un certain nombre de logements sur Ox. Nous avons ici même, lors du dernier Conseil Municipal, validé la demande que j'ai faite auprès du SMEAT pour transférer un ½ pixel de développement mesuré, (1 pixel c'est 9 ha, ½ pixel c'est 4,5 ha), qui était sur la commune de la Labastidette, Muret n'ayant quasiment pas de pixel, et de déposer ce ½ pixel sur Ox de manière à pouvoir anticiper d'une part, l'évolution d'Ox qui doit tenir compte de l'évolution des communes autour. Si nous voulons pouvoir préserver un groupe scolaire à Ox, il va falloir anticiper l'évolution d'Ox, l'évolution de Saint-Hilaire, se préparer et prévoir, je dis souvent que gouverner c'est prévoir, le fait d'avoir fait valider la possibilité d'avoir un ½ pixel supplémentaire, le fait de prendre cette délibération et de faire de la réserve foncière, cela nous permet de créer les conditions d'envisager demain un développement, je dis bien mesuré, ce sont des pixels où il n'y a plus de 20 ou 22 logements à l'hectare. Ce ne sont pas des tours, c'est 20 logements à l'hectare maximum. Ce n'est pas énorme. Ce qui nous permet d'envisager l'évolution du quartier d'Ox sereinement.

**Mademoiselle CAUSSADE** : Ce n'est pas une question, parce qu'une délibération posée comme ça sur table je ne la vote pas.

**Monsieur le Maire** : Vous avez raison, merci de ne pas la voter !

**Monsieur LAFFARGUE** : Ce n'est pas parce que je n'ai pas d'idée que je m'abstiens, c'est justement parce que j'en ai une !

**Monsieur le Maire** : Monsieur LAFFARGUE... , non non mais il a une idée, mais une idée qu'il ne veut pas nous faire partager !

**Monsieur LAFFARGUE** : Propos inaudibles

**Monsieur le Maire** : Je pense en plus Monsieur LAFFARGUE que si on résonne simplement en regardant de haut, depuis Google Earth... , regardez Ox et vous verrez que ce qui n'est pas normal c'est ce qui a été fait auparavant. C'est-à-dire de faire une antenne d'Ox qui va vers Muret et de ne pas avoir développé ce secteur là. Voilà !

**Monsieur BAZIARD** : Vous avez évoqué par rapport à Ox l'école, je rebondis moi sur Estantens, l'école vous savez qu'il y a plus de 100 élèves, et à l'époque il avait été prévu de faire sur le terrain dont vous êtes toujours propriétaire, peut être pas un terrain de sport .... Est-ce qu'éventuellement sur ce terrain là, plutôt que de le prévoir en construction, ne serait-il pas possible de faire un terrain de sport par rapport à l'école, puisque 100 élèves... , sachant qu'il n'y a pas de terrain sur Estantens qui dépasse 5.000 m<sup>2</sup>?

**Monsieur le Maire** : Nous sommes déjà en train de réfléchir pour Estantens. Nous avons pris la décision de rénover la station d'épuration pour pouvoir mettre une meilleure qualité d'assainissement sur Estantens, mais nous n'avons pas prévu une extension conséquente de la station d'épuration parce que le SCOT et les contraintes de développement d'Estantens sont d'un tout autre niveau qu'au niveau d'Ox. Il y a un Plan de Prévention des Risques qui affecte Estantens, il y a de l'inondabilité sur Estantens, la Garonne, il y a des difficultés pour joindre Estantens, il n'y a qu'une route et vous savez comme elle est compliquée. Sur Ox, on peut imaginer demain avoir des capacités de développement, je dis bien mesurées, de quelques maisons de plus, que les 35 ou 40 qui nous sont octroyées par le SCOT. Sur Estantens, nous n'aurons aucune possibilité de développer le quartier d'Estantens. Il est plus important de réfléchir à bien faire fonctionner ce qui est aujourd'hui à Estantens, et d'être prudent sur l'évolution démographique d'Estantens, afin de ne pas faire d'investissements lourds, qui seraient demain peu utiles. Nous sommes en train de discuter depuis une éternité, il y avait déjà eu des discussions qui avaient été faites du temps de la municipalité précédente. Vous savez qu'il y a des difficultés sur ce terrain, situé en face de l'école, qui était prévu pour faire une aire de jeu, de loisirs, de sport, nous maintenons le projet, nous maintenons la pression, mais c'est un terrain qui est en indivision, nous avons du mal.

**Monsieur BAZIARD** : Là vous parlez du terrain face à l'école, c'est-à-dire l'indivision BROUSSES. C'est bien cela ? L'indivision BROUSSES, c'est uniquement un aménagement de jeux. Moi, à l'époque c'était la situation d'un terrain de sport pour l'ensemble des gamins qui vont à l'école à Estantens. Jamais il n'y aura un terrain à Estantens. SUITE INDAUDIBLE

**Monsieur DELAHAYE** : ... sur d'autres terrains qui sont disponibles, il y a à peu près 2 ou 3.000 m<sup>2</sup>. Il suffit d'avoir un aménagement concerté de l'ensemble de la zone qui va de l'école à la salle des fêtes. Il y a une vraie question de fond qui doit se poser, c'est entre l'école et justement la salle des fêtes qu'allons-nous faire de tout cet espace ? Cet espace il y a 2 ou 3 ha de disponible. Là aussi, il y a une réflexion globale à avoir qui part de la salle des fêtes et qui prend aussi le problème de la circulation. Tout est lié à Estantens.

**Monsieur le Maire** : Monsieur BAZIARD, pour compléter ce que dit Christophe, vous devez le savoir puisque j'ai signé ce matin ou hier un terrain que nous avons décidé en Conseil Municipal de préempter pour la bonne raison qu'il y était prévu de l'habitat, et que nous avons préféré préempter pour organiser plus largement le secteur. Si nous n'avions pas préempté, nous aurions eu de l'habitat sur la parcelle dont vous parlez. Vous savez très bien qui la vendait pour faire de l'habitat ! Donc, vous demandez de faire de l'habitat et maintenant un terrain de sport, c'est bizarre ! Bon, nous avons assuré et on a dit on préempte. On a préempté ce terrain pour éviter justement qu'il y ait de l'habitat inorganisé et que nous puissions inclure ce terrain dans une réflexion beaucoup plus globale de réaménagement d'Estantens, en tenant compte, des évolutions démographiques projetées d'Estantens.

***Les présentes dispositions sont adoptées par 28 voix,  
Messieurs JOUANNEM, CUCCHI, RAYET, LAFFARGUE et  
Mademoiselle CAUSSADE s'abstenant.***

## ▪ TRANSFERT DES DROITS ACQUIS AU SOUTIEN FINANCIER DE L'ETAT A L'INDUSTRIE CINEMATOGRAPHIQUE (SFEIC), DU CINEMA MERMOZ A LA SOCIETE VEO-MURET

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Cette délibération concerne le transfert des droits acquis du SFEIC du Cinéma Mermoz à la Société Véo-Muret. C'est assez complexe. Lorsqu'il y a un cinéma, ce cinéma a une taxe additionnelle qui s'appelle la TSA qui est prise sur tous les tickets d'entrée et qui est reversée. Cette taxe est versée au CNC, que le CNC lui-même reverse à des salles pour des équipements. Par exemple, nous avons, il y a 2 ou 3 ans, changé les sièges du Cinéma Mermoz, c'est la Ville qui a réalisé le changement des sièges et c'est le CNC qui rembourse petit à petit à la Ville avec cette taxe là.

La Ville a transféré ces droits acquis à l'Association « Vive le Cinéma ». Très bientôt, le jour « J » s'approche de 24 h par jour, c'est bientôt, mi-Novembre sans doute, nous devrions pouvoir prendre le plaisir d'aller regarder un film dans le nouveau cinéma Véo-Muret. Du coup, le jour « J -1 » sera le jour de la dernière séance au Cinéma Mermoz actuel. Donc, l'Association « Vive le Cinéma » va intégrer le Cinéma Véo-Muret. Elle va emmener avec elle dans ses bagages, une partie du matériel qui a été prêté par Véo-Muret à l'Association pour faire les cinémas numériques, par exemple en 3D, c'est la Société Véo qui a anticipé l'équipement, je lui avais demandé de faire un effort, ils ont acheté plutôt que prévu les projecteurs numériques, ils les ont prêtés à l'Association du Cinéma, ce qui veut dire que l'on a eu le numérique plus tôt, et ensuite ces projecteurs vont rejoindre le Cinéma Véo-Muret à partir de la mi-Novembre. Ce qui nous est demandé, c'est de transférer ces droits acquis du Cinéma Mermoz vers le Cinéma Véo.

Voilà donc l'objet de cette délibération.

**Monsieur LAFFARGUE** : Monsieur MANDEMENT, le montant des droits ?

**Monsieur le Maire** : Dans les 30.000 €. Je ne l'ai pas là, mais il me semble bien.

***Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.***

## ▪ ACTUALISATION 2013 DES TARIFS DES DIFFERENTS SERVICES PROPOSES PAR LA COMMUNE DE MURET

**Rapporteur : Monsieur BONILLA**

Tous les ans, il convient de rappeler ou d'actualiser les tarifs appliqués pour les services proposés au public ainsi que les occupations du domaine public.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'APPROUVER l'actualisation des tarifs des différents services ainsi que leurs dates d'entrée en vigueur, comme indiquées dans le tableau ci-après ;
- DE NOTIFIER ces éléments aux régisseurs de recettes ;
- DE PROCEDER à l'incinération des tickets non utilisés pendant leur période de validité ;
- D'HABILITER le Maire ou à défaut son délégué à effectuer toutes démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

***Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.***

**1 / SERVICES CULTURELS**

Désignations	Base et prestations	Tarifs actuels	Date dernière délibération	Nouveaux tarifs	Date d'entrée en vigueur
<b>►MEDIATHEQUE</b>					
Cartes adhérents Muretais / CAM		GRATUIT	5-juil.-12		sans objet
Cartes d'adhérents extérieurs		15,00 €	5-juil.-12		sans objet
Renouvellement carte (ex: perte...)		3,00 €	5-juil.-12		sans objet
Photocopie		0,15 €	5-juil.-12		sans objet
Impression noir et blanc Cyber base		0,10 €	5-juil.-12		sans objet
Impression couleur Cyber base		0,15 €	5-juil.-12		sans objet
Atelier Cyber base		1,50 €	5-juil.-12		sans objet
Sac médiathèque		1,00 €	5-juil.-12		sans objet
Livre "La tragédie de Muret"		16,50 €	03/04/2013		sans objet
Catalogue "La bataille de Muret"		5,00 €	03/04/2013		sans objet
Remboursement dvd < 40 euros		20,00 €	5-juil.-12		sans objet
Remboursement dvd > 40 euros		30,00 €	5-juil.-12		sans objet

<b>►Auditorium</b>					
<b>Associations de Muret</b>					
FORFAIT : trois services minimum (comprenant l'éclairage et la sonorisation)	Base : un service (4h, 61 €)	183,00 €	05-juil-12		Sans objet
	Temps de travail d'un technicien municipal inclus dans le forfait minimum				
TARIF (au-delà du forfait), par tranche d'un service (4 heures)	Temps de travail d'un technicien municipal inclus dans le forfait minimum	61,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Gratuité pour les associations de Muret, une fois par an, pour les tarifs « forfait » et « au-delà du forfait » en contrepartie de l'organisation d'un spectacle ou d'une manifestation sans entrées payantes.					

<i>Désignations</i>	<i>Base et prestations</i>	<i>Tarifs actuels</i>	<i>Date dernière délibération</i>	<i>Nouveaux tarifs</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>
<b>Autres utilisateurs</b>					
FORFAIT : trois services minimum (comprenant l'éclairage et la sonorisation)	Base : un service (4h, 123 €)	369,00 €	05-juil-12		Sans objet
	Temps de travail d'un technicien municipal inclus dans le forfait minimum				
TARIF (au-delà du forfait), par tranche d'un service (4 heures)	Temps de travail d'un technicien municipal inclus dans le forfait minimum	123,00 €	5-juil.-12		Sans objet

<b>► Ecole Nicolas DALAYRAC</b>					
<b>Droits d'inscription annuels - Danse</b>					
Enfant muretain	danse	16,00	5-juil.-12		Sans objet
Adulte muretain	danse	31,00	5-juil.-12		Sans objet
Enfant extérieur	danse	46,00	5-juil.-12		Sans objet
Adulte extérieur	danse	65,00	5-juil.-12		Sans objet
<b>Unité de cours par trimestre DANSE</b>					
Enfants muretains	1h/cours/semaine	42,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	2h/sem	60,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	3h/sem	90,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Initiation danse/musique (1h15)	40,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Initiation danse/musique (1h30)	50,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Adultes muretains	1h/cours/semaine	91,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	2h/sem	130,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	3h/sem	200,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Initiation danse/musique (1h15)	40,00 €	5-juil.-12		Sans objet
<b>Unité de cours par trimestre DANSE</b>					
Enfants extérieurs	1h/cours/semaine	78,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	2h/sem	115,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	3h/sem	160,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Initiation danse/musique (1h15)	75,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Initiation danse/musique (1h30)	100,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Adultes extérieurs	Eveil 1h/cours/semaine	134,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	2h/sem	200,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	3h/sem	300,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Initiation danse/musique (1h15)	75,00 €	5-juil.-12		Sans objet
<b>Droits d'inscription annuels Art Dramatique &amp; Musique</b>					
Enfant muretain	Art Dramatique & Musique	16,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Adulte muretain	Art Dramatique & Musique	31,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Enfant extérieur	Art Dramatique & Musique	49,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Adulte extérieur	Art Dramatique & Musique	65,00 €	5-juil.-12		Sans objet

Désignations	Base et prestations	Tarifs actuels	Date dernière délibération	Nouveaux tarifs	Date d'entrée en vigueur
<b>Unité de cours par trimestre Art Dramatique – Musique &amp; Formation musicale</b>					
Enfants muretais	AD - 1 cours/semaine	42,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Art Dramatique Cycle de détermination (3h)	90,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Musique – 20 mn/sem	42,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Musique – 30 mn/sem	64,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Musique – 45 mn/sem	64,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Formation Musicale – 1h/sem	42,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Formation Musicale – 1h30/sem	64,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Adultes muretais	AD 2 cours/semaine	93,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Art Dramatique Cycle de détermination (3h)	90,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Musique – 20 mn/sem	93,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Musique – 30 mn/sem	140,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Musique – 45 mn/sem	140,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Formation Musicale – 1h/sem	93,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Formation Musicale – 1h30/sem	140,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Enfants extérieurs	AD 1 cours/semaine	85,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Art Dramatique Cycle de détermination (3h)	160,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Musique – 20 mn/sem	85,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Musique – 30 mn/sem	127,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Musique – 45 mn/sem	127,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Formation Musicale – 1h/sem	85,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Formation Musicale – 1h30/sem	127,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Adultes extérieurs	AD 2 cours/semaine	145,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Art Dramatique Cycle de détermination (3h)	160,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Musique – 20 mn/sem	145,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Musique – 30 mn/sem	218,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Musique – 45 mn/sem	218,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Formation Musicale – 1h/sem	145,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Formation Musicale – 1h30/sem	218,00 €	5-juil.-12		Sans objet
<p>Pour les enfants de Muret, les agents de la ville de Muret ainsi que leurs enfants, le tarif muretain est appliqué  Les cours de chant choral pour les enfants sont gratuits seul le droit d'inscription est demandé (question d'assurance); les jeunes de plus de 15 ans ou lycéens sont  exonérés de formation musicale à condition qu'ils s'inscrivent dans une pratique collective.  -20% dès le premier cours pour les élèves participant aux activités de l'harmonie municipale et les musiciens du Big Band de Muret  - 25% pour le 2ème élève ou le 2ème cours dans une même famille  A delà du 3ème élève ou d'un 3ème cours la dégressivité n'exèdera pas 40 % au total.</p>					

<b>Entrée spectacles (produits par l'Emea)</b>		Gratuit	05/07/2012		Sans objet
--	--	---------	------------	--	------------

Désignations	Base et prestations	Tarifs actuels	Date dernière délibération	Nouveaux tarifs	Date d'entrée en vigueur
<b>➤OFFICE MUNICIPAL DU TOURISME</b>					
Livre de P. Lissaragues		15,20 €	5-juil.-12		Sans objet
Carte poste "Les aviateurs"		0,80 €	5-juil.-12		Sans objet
Livre sur l'architecture de Muret		3,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Disques de stationnement		GRATUIT	5-juil.-12		jusqu'à épuisement
Disques de stationnement Normes Européennes		1,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Topo Guides	Guide Haute Garonne	14,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Fichier sentier	1,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Carte postale	Envolée Icare	1,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Carte postale	Avion 3	1,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Poster	40X60	4,50 €	5-juil.-12		Sans objet
Poster	60X80	7,50 €	5-juil.-12		Sans objet
Médaille Ader	Edition limitée	45,00 €	5-juil.-12		Sans objet
La poupée Muretaine	Porte Clé	8,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	17 cm	15,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	40 cm	45,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Livre "La tragédie de Muret"		16,50 €	03/04/2013		Sans objet
Catalogue "La bataille de Muret"		5,00 €	03/04/2013		Sans objet
Autocollants blason		0,50 €	5-juil.-12		Sans objet
Produit 1213	Vin de Ribonnet	7,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Chocolats	12,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Livret de coloriage	3,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	Magnet chevalier	1,50 €	5-juil.-12		Sans objet
	Stylo animé	2,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	BD	15,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Spectacle vivant pour les établissements scolaires/culturels et socio-éducatifs	Médiation culturelle et artistique avant et après spectacles: prix / élève	3,00 €	3-avr.-13		Sans objet

<b>➤MUSEE CLEMENT ADER</b>					
ENTREES INDIVIDUELLES	Muretains	GRATUIT	05/02/2013		Sans objet
	Extérieur Muret	2,50 €	05/02/2013		Sans objet
ENTREES GROUPES (visites guidées sur RDV)	Par personne	2,50 €	05/02/2013		Sans objet
ENTREES SCOLAIRES	Muretains	GRATUIT	05/02/2013		Sans objet
	Extérieur Muret	1,50 €	05/02/2013		Sans objet
PRODUITS DERIVES	Cartes postales	1,00 €	05/02/2013		Sans objet
	Marque-pages	1,00 €	05/02/2013		Sans objet

Désignations	Base et prestations	Tarifs actuels	Date dernière délibération	Nouveaux tarifs	Date d'entrée en vigueur
<b>► Théâtre</b>					
<b>Associations de Muret</b>					
FORFAIT : trois services minimum (comprenant l'éclairage et la sonorisation)	Base : un service (4h, 61 €)	183,00 €	05-juil-12		Sans objet
	Temps de travail d'un technicien municipal inclus dans le forfait minimum				
TARIF (au-delà du forfait), par tranche d'un service (4 heures)	Temps de travail d'un technicien municipal inclus dans le forfait minimum	61,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Gratuité pour les associations de Muret, une fois par an, pour les tarifs « forfait » et « au-delà du forfait » en contrepartie de l'organisation d'un spectacle ou d'une manifestation sans entrées payantes.					
<b>Autres utilisateurs</b>					
FORFAIT : trois services minimum (comprenant l'éclairage et la sonorisation)	Base : un service (4h, 123 €)	369,00 €	05-juil-12		Sans objet
	Temps de travail d'un technicien municipal inclus dans le forfait minimum				
TARIF (au-delà du forfait), par tranche d'un service (4 heures)	Temps de travail d'un technicien municipal inclus dans le forfait minimum	123,00 €	5-juil.-12		Sans objet
<b>► Théâtre</b>					
<b>Buvette – Théâtre</b>					
Jus de fruit et sodas (bouteilles, canettes)		1,60 €	5-juil.-12		Sans objet
Eau minérale + friandises		1,00 €	5-juil.-12		Sans objet

## 2 / LOCATION DES SALLES

<b>► Salle des Fêtes : P. SATGE</b>					
Partenaires institutionnels (publics ou assimilés)		Gratuit	5-juil.-12		Sans objet
Autres Utilisateurs extérieurs		765,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Autres utilisateurs Muretais		570,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Associations de Muret		85,00	5-juil.-12		Sans objet
FORFAIT : trois services minimum (comprenant l'éclairage et la sonorisation)	Base : un service (4h, 61 €)	183,00 €	05-juil-12		Sans objet
	Temps de travail d'un technicien municipal inclus dans le forfait minimum				
TARIF (au-delà du forfait), par tranche d'un service (4 heures)	Temps de travail d'un technicien municipal inclus dans le forfait minimum	61,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Forfait week end (association)		100,00 €	5-juil.-12		
<i>Caution</i>		500,00 €	5-juil.-12		
<b>► Salles des Fêtes : OX et ESTANTENS</b>					
<b>Particuliers Muretais</b>					
-Tarif jour		470,00 €	5-juil.-12		Sans objet
-Forfait Week-End		600,00 €	5-juil.-12		Sans objet
<b>Associations de Muret</b>					
-Tarif jour		85,00 €	5-juil.-12		Sans objet
-Forfait Week-End		100,00 €	5-juil.-12		Sans objet
<i>Caution</i>		500,00 €	5-juil.-12		Sans objet

Désignations	Base et prestations	Tarifs actuels	Date dernière délibération	Nouveaux tarifs	Date d'entrée en vigueur
<b>► Salle Alizé (1 aire)</b>					
<b>Location de la salle</b>					
Associations muretaines		327,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Compétitions sportives		Gratuit	5-juil.-12		Sans objet
Partenaires institutionnels (publics ou assimilés)		Gratuit	5-juil.-12		Sans objet
Manifestations dans le cadre du rayonnement de la ville	<b>Convention de partenariat</b>		5-juil.-12		Sans objet
Autres utilisateurs		1 612,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Caution		800,00 €	5-juil.-12		Sans objet
<b>Location de matériels techniques</b>					
Eclairage	Grill technique 10mx12m équipé de 40 projecteurs et d'une console lumière	1 250,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Caution		500,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Sonorisation	Diffusion 2 KWA, console, parc micros 6 unités, 2 retours	500,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Caution		300,00 €	5-juil.-12		Sans objet
<b>► Salle C. ADER</b>					
Associations de Muret		Gratuit	5-juil.-12		Sans objet
Nbre réservation > 10 / ans	la réservation	30,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Autres Utilisateurs		48,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Caution		100,00 €	5-juil.-12		Sans objet
<b>► Salle PAILLOU</b>					
<b>Associations de Muret</b>	<b>Tarif jour</b>	85,00 €	5-juil.-12		Sans objet
	<b>Forfait week end</b>	100,00 €	5-juil.-12		Sans objet
<b>Particuliers Muretaines</b>	<b>Tarif jour</b>	100,00 €	5-juil.-12		Sans objet
<b>Caution (association et particulier)</b>		500,00 €	5-juil.-12		Sans objet
<b>► Salles Agoras Peyramont et Pyrénées</b>					
Particuliers muretaines	<b>Tarif jour (1 fois /an/famille)</b>	100,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Caution		500,00 €	5-juil.-12		Sans objet

### **3 / ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**

<b>► Carte Pass'sports 6-12</b>					
<b>Enfants muretaines</b>		10,00 €	5-juil.-12		Sans objet
Enfants du territoire de la CAM		15,00 €	5-juil.-12		
<b>► Carte Pass'sports 12-18</b>					
Enfants muretaines		15,00 €	5-juil.-12		Sans objet
<b>► Gymnase et terrains d'entraînement</b>					
Utilisation d' 1 heure		12,92 €	5-juil.-12		Sans objet
<b>► Terrains d'entraînement</b>					
Utilisation d' 1 heure		9,18 €	5-juil.-12		Sans objet
<b>► Terrains d'honneur</b>					
Utilisation d' 1 heure		75,00 €	5-juil.-12		Sans objet
<b>► Terrain C. ADER</b>					
Utilisation d' 1 heure		225,00 €	5-juil.-12		Sans objet

Désignations	Base et prestations	Tarifs actuels	Date dernière délibération	Nouveaux tarifs	Date d'entrée en vigueur
--------------	---------------------	----------------	----------------------------	-----------------	--------------------------

#### 4 / REDEVANCES FUNERAIRES

► Concessions en terre					
Concessions de base	15 ans	170,00 €	05-juil-12		Sans objet
	30 ans	428,00 €	05-juil-12		Sans objet
	50 ans	855,00 €	05-juil-12		Sans objet

► Concessions construction d'un monument					
15 ans		342,00 €	05-juil-12		Sans objet
30 ans		855,00 €	05-juil-12		Sans objet
50 ans		1 710,00 €	05-juil-12		Sans objet

► Columbariums (Muret, Estantens, Ox)					
Concession de 15 ans		85,50 €	05-juil-12		Sans objet
Concession de 30 ans		171,00 €	05-juil-12		Sans objet

► Caveaux collectifs (dépositaire) (Muret, Estantens, Ox)					
Dépôts < à 48 heures		Gratuit	05-juil-12		Sans objet
1er trimestre par mois		22,00 €	05-juil-12		Sans objet
2 <sup>e</sup> trimestre par mois		25,50 €	05-juil-12		Sans objet
3 <sup>e</sup> trimestre par mois		42,50 €	05-juil-12		Sans objet
4 <sup>e</sup> trimestre par mois		51,00 €	05-juil-12		Sans objet
2ème année par mois		63,50 €	05-juil-12		Sans objet

#### 5 / REDEVANCES AERONAUTIQUES

Désignations	Tarifs de base	BASES		Date de la dernière délibération	Nouveaux tarifs
		Aéroclubs Clément ADER et Jean MERMOZ % remise/tarifs	SEFA et autres basés % remise		
Redevance des aéronefs atterrissage < 1,5 t	6,30 €	85%	75%	05-juil-12	
Tarifs après réduction		0,95 €	1,58 €		
Redevance des aéronefs atterrissage 1,5 t <> 2,5 t	10,20 €	85%	75%	05-juil-12	
Tarifs après réduction		1,53 €	2,55 €		
Redevance aéronefs atterrissage 2,5 t <> 6 t	16,30 €	85%	75%	05-juil-12	
Tarifs après réduction		2,45 €	4,08 €		
Redevance aéronefs atterrissage > 6t	31,60 €	85%	75%	05-juil-12	
Tarifs après réduction		4,74 €	7,90 €		

Désignations	Base et prestations	Tarifs actuels	Date dernière délibération	Nouveaux tarifs	Date d'entrée en vigueur
				Date d'exécution de la présente délibération	
U L M forfait annuel	46,70 €			05-juil-12	
Balisage nocturne par utilisation (décollage) qq tonnage	3,30 €			05-juil-12	
Balisage nocturne par utilisation (atterrissage) qq tonnage	3,30 €			05-juil-12	
Stationnement des aéronefs par jour qq tonnage	4,05 €			05-juil-12	

Pas de réduction pour les non basés

Pour les personnes physiques ou morales exploitant leur activité sur le site de Muret / Lherm, mais n'utilisant pas directement la piste - activités d'hélicoptères par exemple - le taux de réduction sera porté à 85 % compte tenu du fait qu'ils bénéficient de l'environnement du site, mais ne participent pas directement à la dégradation de la piste.

#### 6 / JARDINS FAMILIAUX

➤ Annuel					
Imposables	Parcelles de 70 m <sup>2</sup>	70,00 €	05-juil-12		Sans objet
	Parcelles de 100 m <sup>2</sup>	100,00 €	05-juil-12		Sans objet
Non imposables	Parcelles de 70 m <sup>2</sup>	35,00 €	05-juil-12		Sans objet
	Parcelles de 100 m <sup>2</sup>	50,00 €	05-juil-12		Sans objet

#### 7 / OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

➤ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC					
Commerces ambulants	Le m <sup>2</sup> / MOIS	8,90 €	05-juil-12		Sans objet
Terrasses des commerçants	Le m <sup>2</sup> / MOIS	0,91 €	05-juil-12		Sans objet

#### 8 / ESPACES AGORAS

➤ ESPACES AGORAS					
MQ1/MQ2/MQ3/MQA - CARTE DE 10 UNITES	Muretains QF < ou égal à 800 euros	10,00 €	05-juil-12		Sans objet
	Muretains QF > 800 euros	12,00 €	05-juil-12		Sans objet
	CAM	20,00 €	05-juil-12		Sans objet
	EXTERIEURS	25,00 €	05-juil-12		Sans objet

#### 9 / URBANISME

Ø REPRODUCTION DE DOSSIER					
Permis de construire	tarif forfaitaire	150,00 €	05-juil-12		Sans objet

# ▪ DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2014 D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

**Rapporteur : Monsieur DELAHAYE**

La Ville de MURET a décidé la construction d'une station d'épuration à hauteur de 45.000 Equivalents Habitants, afin de résoudre les problèmes de non-conformité de traitement rencontrés sur les stations actuelles de Joffrey et Marclan et par ailleurs de répondre aux futures exigences liées aux différents projets d'urbanisation des communes de MURET et SAUBENS.

La construction de la future station, ainsi que du futur Poste de Refoulement d'Aqualudia et des canalisations de transfert correspondantes ont fait l'objet d'inscriptions aux Programmes Départementaux 2011, 2012 et 2013.

Or, cette opération comprend également la réalisation de travaux de canalisation et de création de Postes de Refoulement (PR et conduite de refoulement de la STEP de Marclan vers la nouvelle STEP, construction d'un nouveau poste de refoulement à Robineau, réhabilitation du poste de refoulement de SAUBENS) dont le montant prévisionnel est estimé à 576.650 € HT et qui fera l'objet d'un marché pour lequel une consultation va être lancée dans les prochains jours. Il convient donc à présent de solliciter pour ces travaux une demande d'inscription au titre de la programmation départementale 2014.

Par ailleurs, la Ville envisage la réalisation des extensions de réseaux suivantes :

- Rue Blaise Pascal : 94.188 € HT
- Chemin de Brioudes : 186.920 € HT

**Le montant total de la demande d'inscription à la programmation départementale 2014 s'élève donc à 857.758 € HT**

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la demande d'inscription à la programmation 2014, au titre des travaux de canalisation et de Postes de Refoulement liés à la construction d'une nouvelle station d'épuration à Joffrey et des extensions de réseau Rue Blaise Pascal et Chemin de Brioudes, à adresser au Conseil Général, afin d'obtenir un subventionnement au taux maximum,
- de donner délégation à Monsieur le Maire ou à défaut à l'Adjoint Délégué, Monsieur Christophe DELAHAYE, aux fins d'effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de déposer le dossier de demande.

***Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.***

## ▪ ACCEPTATION DE DONNS

### **Rapporteur : Madame TOUZET**

Mademoiselle Myriam ABADIE, Monsieur Henri AMEGLIO et Mademoiselle Josette BROUQUISSE ont souhaité donner aux archives municipales un certain nombre d'objets et documents désignés ci-dessous :

- 1) Mademoiselle Myriam ABADIE a fait don aux archives municipales de « Histoire de la guerre d'Orient » (Maréchal NIEL) par L. CHODZKO,
- 2) Monsieur Henri AMEGLIO a fait don aux archives municipales d'un registre (fin XIXème-début XXème) de la quincaillerie Berna à MURET, comportant plusieurs clients célèbres (Clément ADER, Famille DALAYRAC, Famille NIEL),
- 3) Madame Josette BROUQUISSE a fait don aux archives municipales d'un ensemble de cartes postales, documents et ouvrages concernant MURET, la Haute-Garonne, l'Occitanie, le catharisme et la région.

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Accepte les dons faits par Mademoiselle Myriam ABADIE, Monsieur Henri AMEGLIO et Mademoiselle Josette BROUQUISSE,
- Manifeste sa reconnaissance pour l'intérêt porté par les donateurs à la Commune de MURET et souligne la valeur, tant patrimoniale qu'historique des documents légués.

***Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.***

## ▪ PROGRAMMATION 2013-2014 DE LA PLATEFORME D'ART DE MURET

### **Rapporteur : Madame TOUZET**

La Plateforme d'Art de Muret est chargée de soutenir et diffuser l'art contemporain.

Il est proposé au Conseil Municipal une programmation 2013-2014 exposée ci-dessous :

### **Expositions à la Plateforme d'Art de Muret**

#### **Chloé Munich et Vincent Lalanne**

19 Septembre-24 Octobre 2013

Vernissage le 19 Septembre

### **Guillaume Abdi - Sophie Bazin - Perecofil**

Dans le cadre de Graphéine, festival de dessin contemporain du réseau Pinkpong

7 Novembre - 18 Décembre 2013

Vernissage le 7 Novembre

### **Restitution des ateliers menés par Florence Carbone auprès des adhérents des Espaces Agora et du Centre Social Maimat**

Du 8 au 11 Janvier 2014

Vernissage le 9 Janvier

### **Contretemps**

Françoise Maisongrande

En partenariat avec le Centre de détention de Muret

16 Janvier - 27 Février 2014

Vernissage le 16 Janvier

### **Le gentil garçon**

27 Mars - 7 Mai 2014

En partenariat avec le Musée Calbet à Grisolles

Vernissage le 27 Mars

### **Un projet pédagogique annuel dans 4 classes des écoles élémentaires de Muret**

#### **Formes de lettre par Gaëlle Sandré**

Dans le cadre du parcours artistique et culturel de la Ville de Muret

Dans le cadre de l'année « les cultures du monde »

Pour permettre la réalisation de cette programmation, il est nécessaire de conclure des engagements par la signature de contrats de location d'exposition, de production d'œuvres, de versement d'honoraires...

Certains de ces contrats impliquent des formalités auprès d'organismes, tels que l'ADAGP, la Maison des artistes, l'AGESSA, les Services fiscaux, etc...

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la programmation 2013-2014 ci-dessus exposée et d'autoriser le Maire à signer les contrats, engager toute dépense nécessaire à l'organisation de ces manifestations, ainsi que toutes demandes de subventions.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Approuve la programmation 2013-2014 ci-dessus exposée et son organisation, ainsi que les événements les accompagnant (visites, vernissage, ateliers, interventions d'artiste, organisation de parcours...),
- Prend acte des modalités d'organisation de ces manifestations,
- Donne délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de signer tout contrat, d'effectuer toute démarche auprès des différents organismes de prestations sociales ou autres, et d'engager toute dépense nécessaire à l'organisation de ces manifestations, les crédits étant inscrits sur les budgets 2013 et 2014,
- Donne délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de demander toutes subventions auxquelles la Commune est en droit de prétendre pour l'organisation des manifestations.

***Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.***

## ■ PROGRAMMATION CULTURELLE 2013 - 2014

### **Rapporteur : Madame TOUZET**

La municipalité souhaite poursuivre une programmation de qualité en matière de spectacles vivants en direction de tous les publics, adultes ou jeunes publics.

Afin de favoriser l'accès du plus grand nombre à la diffusion des créations culturelles contemporaines, une politique tarifaire incitative et rationalisée est proposée avec les « Pass Culture Muret » : Tarif « Pass Culture Muret » plein 10 € et « Pass Culture Muret » réduit 5€ (demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, moins de 18 ans, étudiants) sont maintenus.

### **Programmation Jeune Public au Théâtre municipal**

- Tarif unique 5€ avec entrée gratuite pour le premier adulte accompagnant
- Tarif unique 3€ pour les séances scolaires avec entrée gratuite pour les accompagnants

#### Calendrier : (Spectacles à 16 heures)

Samedi 5 Octobre : Compagnie Agit / Assim et Simon (Théâtre, > 6 ans)

Samedi 23 Novembre : Tara Théâtre / Pars de là (dans le cadre du festival Marionnettissimo) (Théâtre d'objets, mime <4 ans)

Samedi 21 Décembre : Cie J'ai pas sommeil / Pas de pitié pour Noël (Théâtre 3-4 ans)

Samedi 25 Janvier : Artistic scénic / Le voyage des cigales (Théâtre Musique Chant >6 ans)

Samedi 1 Février : Cie Samuel Mathieu / La dynamique des émotions (Danse contemporaine >5 ans)

Samedi 22 Février : Autour de la Voix / La Princesse Turandot (Théâtre musical, chant, opéra > 7 ans)

Samedi 22 Mars : Cie A Suivre / Poussière de Vies (Cirque, Théâtre > 7 ans)

Samedi 17 Mai : L'Art ou Tourne / Le 4<sup>ème</sup> trésor (Conte, Théâtre musical 3-4 ans)

### **Programmation Tout Public au Théâtre municipal**

- Tarif plein 15 €
- Tarif Comité entreprise et groupe constitué de 10 personnes 13 €
- Tarif réduit 8 € (Demandeur d'emploi, RSA, moins de 18 ans, étudiants)
- Tarif « Pass Culture Muret » plein 10 €
- Tarif « Pass Culture Muret » réduit 5 €

#### Calendrier : (Spectacles à 20 h 30)

Vendredi 15 Novembre : Danse contemporaine Compagnie Sarah Ducat / Caméléon - Création (Première à Muret)

Vendredi 10 Janvier : Théâtre / Elsa Maïkowski (Aragon)

Samedi 11 Janvier : Musique / Rodinka

Jeudi 30 Janvier : Théâtre Cie Beaudrain de Paroi / Léotard

Vendredi 31 Janvier : Théâtre humour Le Tracteur / Tout ce que vous avez voulu savoir sur Michel Drucker (Création Première à Muret)

Mercredi 5 Février : Théâtre / Le Train (dans le cadre de Made In Asia)

Mardi 25 Février : Musique – Chant / Omar Hasan

Jeudi 6 Mars : Théâtre musical / Katrin Horn « On ne naît pas femme »

Mardi 25 Mars : Humour / Gautier Fourcade (Dans le cadre du Printemps du Rire)

Jeudi 27 Mars : Humour / Marc Jolivet Full Molière (Dans le cadre du Printemps du Rire)

Vendredi 24 Mai : Théâtre / Comme il vous plaira (Dario Fo)

Mardi 27 Mai : Théâtre Conte/Attifa de Yambolé : Anne Sybille Couvert

Vendredi 20 Juin : Danse / Cie La Baraque.

## **Programmation Tout Public à la salle Alizé**

Calendrier et tarifs (Plein - CE/Groupe - Réduit - Pass Culture Muret plein - Pass Culture réduit)

Vendredi 27 Septembre : Chanson / Cali (30 € - 28 € - 25 € - 27 € - 22 €)

Vendredi 25 Octobre : Chanson / Olivia Ruiz (32 € - 29 € - 26 € - 30 € - 22 €)

Samedi 9 Novembre : Musique du monde / IDIR (20 € - 18 € - 15 € - 18 € - 13 €)

Mercredi 11 Décembre : Chanson – Rap / Oxmo Puccino (25 € - 20 € - 18 € - 20 € - 15 €)

Samedi 22 Février : Musique Danse / Cotton club (15€ - 13€ - 8€ - 10€ - 5€)

Vendredi 28 Février : Chanson / Corneille (20 € - 18 € - 15 € - 18 € - 13 €)

Jeudi 3 Avril : Musiques jazz et anciennes / Jazz et la Pavane : Philippe Léogé group & Les Sacqueboutiers de Toulouse (15 € - 13 € - 8 € - 10 € - 5 €)

Vendredi 25 Avril : Musique Chanson / Big Flo (15 € - 13 € - 8 € - 10 € - 5 €)

Mardi 6 Mai : Musique du monde / Luz Cazal (20 € - 18 € - 15 € - 18 € - 13 €)

## **Autre lieu de diffusion**

Jeudi 12 Septembre : Eglise Saint Jacques / Création mondiale « La Bataille de Muret » Patrick Burgan (auteur - compositeur) Ensembles de musiques anciennes Les Sacqueboutiers de Toulouse - Ensemble de voix Scandicus. Tarif unique : 10 €

Vendredi 23 Mai : Eglise Saint-Jacques / Ensemble La Fenice.

Tarif unique : 10 €

## **Programmation « Connaissance du Monde »**

Jeudi 10 Octobre 14 h 30 et 20 h 30 : La Corse

Jeudi 5 Décembre : La Bretagne

Jeudi 16 Janvier : La Russie

Jeudi 6 Février : La Route 66

Jeudi 3 Avril : La Lybie

Tarif plein 7 €

Tarif réduit 6 €

Tarif abonné 3,50 €

Tarif scolaire 1,50 €

En marge de ces spectacles payants, des spectacles sont diffusés à titre gracieux. Il s'agit de :

- Spectacles de Noël offerts à tous les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune :  
Maternelles : « Si Noël m'était conté » les 16, 17 et 19 Décembre (6 représentations au Théâtre municipal)  
Elémentaires : « Cirque déjà vu » les 19 et 20 Décembre (3 représentations à Alizé)
- Mardi 24 Septembre à 20 h : Lancement de la saison culturelle à la salle Alizé
- Vendredi 6 Décembre à 20 h 30 : Concert de Noël de l'école municipale Nicolas Dalayrac à la salle Alizé
- Jeudi 27 Février à 20 h 30 : Plateau Radio Axe-Sud au Théâtre municipal
- Samedi 8 Mars à 20 h 30 : Paroles de femmes au Théâtre municipal
- Vendredi 18 Avril à 20h30 : Concert Harmonie municipale et Muret Big Band à la Salle Alizé
- Samedi 17 Mai à 20 h 30 : Le Cabaret Imaginaire à la salle Alizé

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver les programmes ci-dessus impliquant une politique tarifaire en gestion directe et autoriser toutes les démarches nécessaires à l'organisation de ces spectacles.

L'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- Approuve la programmation municipale ci-dessus présentée,
- Approuve les tarifs correspondants,
- Approuve la signature des conventions de partenariat induites pour ces spectacles et avec les prestataires de billetteries informatisées (France Billets, Tickenet, Digitick etc.),
- Donne délégation au Maire, ou à son adjointe chargée des Affaires Culturelles et au Rayonnement de la Ville, à l'effet de signer les contrats et conventions afférents aux spectacles et aux intermittents du spectacle, de constituer tout dossier de demande de subvention et d'effectuer toutes les démarches administratives et financières, droits d'auteurs, afférents à la présente délibération.

***Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.***

**▪ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2013 POUR LE RAYONNEMENT DE LA VILLE AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION MURET BIG BAND (BIG BAND DE MURET)**

**Rapporteur : Madame TOUZET**

***VU*** la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Association **MURET BIG BAND** (Big Band de MURET) pour un montant de 1.500 euros, afin de soutenir la création d'un nouvel album.

Cette subvention sera prélevée sur le budget de la Ville (chapitre 67, fonction 311, article 6745).

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association **MURET BIG BAND** (Big Band de MURET) d'un montant de 1.500 euros,
- **DONNE** délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Sous-Préfet de Muret et au Comptable Public, l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

***Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.***

# ▪ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2013 POUR LE RAYONNEMENT DE LA VILLE AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION ATOUT CŒUR

**Rapporteur : Madame TOUZET**

*VU la nomenclature budgétaire et comptable M14,*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Association **ATOUT CŒUR** pour un montant de 1.500 euros, afin de soutenir le projet commun Atout Chœur & Harmonie avec Harmonie & Chœurs de Carcassonne.

Cette subvention sera prélevée sur le budget de la Ville (chapitre 67, fonction 311, article 6745).

## **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association **ATOUT CŒUR** d'un montant de 1.500 euros,
- **DONNE** délégation au Maire ou à défaut à son délégué à l'effet de notifier au Sous-Préfet de Muret et au Comptable Public, l'ensemble des pièces dans les délais fixés par les lois et règlements en vigueur.

***Les présentes dispositions sont adoptées à l'unanimité.***

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 10**